

SOMMAIRE :

Rectificatif.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEYPrésenté par
le Directeur
du Personnel,Rectificatif aux articles 1er, 2 et 3 du Décret n°270/
PC/MFPTAS-DP.2 du 9 Août 1965 portant reclassement des
Inspecteurs du cadre autonome des Postes et Télécommunications
de la France d'Outre-Mer dans les corps nationaux des Inspec-
teurs Principaux et des Personnels Supérieurs Techniques
des Postes et Télécommunications.

au lieu de :

VISE :
Le Contrôleur
Financier,ARTICLE 1er.- Conformément aux dispositions de l'article 141
du Décret n°63-444/PR-MEFP du 16 Septembre 1963, les Inspec-
teurs du cadre autonome des Postes et Télécommunications de
la France d'Outre-Mer
sont reclassés dans le Corps National des Inspecteurs Princi-
paux des Postes et Télécommunications, à compter du 1er
Février 1961 en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du
1er Janvier 1964 en ce qui concerne la solde :

NOM et PRENOMS	Situation dans le cadre autonome des P.T.	Situation dans le Corps national des Inspecteurs Principaux des P & et
	Grade et classe : au 1.2.1961	Grade, classe : AC : RSM et échelon : :
	Ancienneté : conservée : au 1.2.61 :	
MAODOE Bernard	Inspecteur de 2° échelon à/c du 29.10.1959 : Ia9m2jours :	Inspecteur Princ. Adjt : 2° classe, 3° : IOm : néa échelon : I6j :
MISSINHOUN Thomas Septime	Inspecteur de 2° échelon à/c du 29.10.1959 : Ia9m2jours :	Inspecteur Princ. Adjt : 2° classe, 3° : IOm : néa échelon : I6j :

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions de l'article 128 du
Décret n°63-444/PR-MEFP.
M.HOUNKPATIN Augustin. à compter du 1er Février
1961 en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du 1er Jan-
vier 1964 en ce qui concerne la solde :

HOUNKPATIN Augustin	Inspecteur de 2° échelon à/c du : 29.10.1959 : :	Ia9m2jours : : :	Inspecteur Central de 1° échelon : : :	Né- : ant : :
------------------------	--	------------------------	--	---------------------

.../...

ARTICLE 3.- Sont constatés, à compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon des fonctionnaires dont les ncms suivent :

a) CORPS DES INSPECTEURS PRINCIPAUX

Au 4ème échelon du grade d'Inspecteur Principal Adjoint de 2ème classe

- MADODE Bernard..... I5-3-I962
- MISSINHOUN Thomas Septime..... I5-3-I962.

L i r e :

ARTICLE Ier.- Conformément aux dispositions de l'article I4I du Décret n°63-444/PR-MEFP du I6 Septembre I963 sont reclassés dans le Corps national des Inspecteurs Principaux des Postes et Télécommunications, à compter du Ier Février I96I en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du Ier Janvier I964 en ce qui concerne la solde :

NOM et PRENOMS	Situation dans le cadre autonome des P&T.		Situation dans le	
			Corps national des	
			Inspecteurs Principaux des P et T.	
	Grade et classe	Ancienneté		A.C:RSM
	au I-2-I96I	conservée		
		au I-2-6I		
MADODE Bernard	Inspecteur de 2° échelon à/c du 29.I0.I959	Ia3m2jours	Inspecteur Ppal Adj. de 2° cl. 3° échel.	7m néé I6j.
MISSINHOUN Thomas Septime	Inspecteur de 2° échelon à/c du 29.I0.I959	Ia3m2jours	-d°-	7m née I6j.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions de l'article I28 du Décret n°63-444/PR-MEFP du I6 Septembre I963 M.HOUNKPATIN Augustin. à compter du Ier Février I96I en ce qui concerne l'ancienneté et à compter du Ier Janvier I964 en ce qui concerne la solde :

HOUNKPATIN Augustin	Inspecteur de 2° échelon à/c du 29.I0.I959	Ia3m2jours	Inspecteur Central de I° échelon	Né:-néé ant: :
---------------------	--	------------	----------------------------------	----------------------

ARTICLE 3.- Sont constatés, à compter des dates ci-après indiquées, les avancements d'échelon des fonctionnaires dont les noms suivent :

a) CORPS DES INSPECTEURS PRINCIPAUX

Au 4ème échelon du grade d'Inspecteur Principal Adjoint de 2ème classe

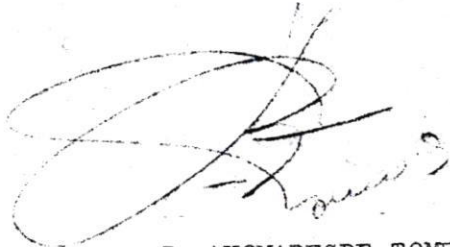
- MADODE Bernard..... 15.6.1962
- MISSINHOUN Thomas Septime..... 15.6.1962

.....

Le reste sans changement.

ORIGINAL	I
JORD	I
PC	8
MFPTAS	I
MFAEP	I
MTPTT	2
P	10
DFP	I
CF	I
DI	I
PENSIONS	2
OPT	3
INTERESSES	3

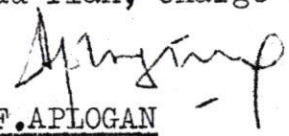
COTONOU, le 30 Septembre 1965



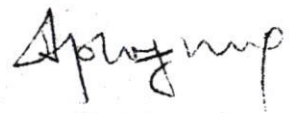
J. AHOMADEGBE-TOMETIN

pr. Le Ministre des Travaux Publics,
des Transports et Télécommunications,
absent :

Le Ministre des Finances, des Affaires
Economiques et du Plan, chargé de l'intérim,

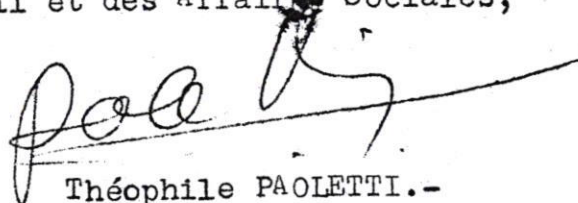

F. APLOGAN

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,



F. APLOGAN

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et des Affaires Sociales,



Théophile PAOLETTI.-